



FORMATION L'ISLE



**CONDUCTEUR-TRICE
DE CAMIONS-GRUE**
CATÉGORIE A



www.fve.ch

entrepreneurs!
fédération vaudoise

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Cette formation obligatoire a pour objectif d'augmenter **la sécurité** sur les chantiers et de renforcer **les connaissances théoriques et pratiques** dans l'utilisation de camions-grue. Elle permet **d'obtenir le permis définitif** de conducteur de camions-grue.

La formation se caractérise par des cours **théoriques**, complétés par une formation **pratique** qui se déroule au sein de l'entreprise et sous sa responsabilité.

Engins de levage et catégories

Catégorie A : **Camions-grue** (avec portée du bras de plus de 10 mètres)

- Grues automobiles
- Grues mobiles
- Grues sur chenilles
- Grues sur remorques
- Elévateurs télescopiques et grues sur rail équipées d'un treuil
- Grues de chargement de camions dont le moment de charge dépasse 400'000 Nm.

Formation

- 1^{re} partie : Cours de "prévention des accidents" permettant d'obtenir **le permis SUVA A d'élève conducteur de camions-grue**
- 2^e partie : Formation pratique au sein de l'entreprise, sous la responsabilité de l'employeur et la surveillance de professionnels qualifiés
- 3^e partie : Cours de "formation professionnelle" permettant d'acquérir **le permis définitif de conducteur de camions-grue** (permis SUVA A).

Obtention du permis d'élève (1^{re} partie)

Conditions d'admission	<ul style="list-style-type: none"> • Être âgé de plus de 17 ans • Être employé d'une entreprise • Disposer de bonnes notions en langue française.
Certification	<p>Permis SUVA A d'élève conducteur de camions-grue valable dix mois au maximum, prolongation uniquement en cas d'échec à l'examen.</p> <p>Cette formation est reconnue et peut remplacer 2 jours de cours OACP de formation continue obligatoire pour les conducteurs de poids lourds.</p>
Examen	Examen théorique en fin de cours.
Durée	3 jours
Date-s	Plusieurs cours répartis durant l'année.
Lieu	Ecole de la construction, Tolochenaz

Prix

Prix selon le statut de votre entreprise	
Entreprise cotisante CPR*	CHF 700.00
Entreprise non-cotisante	CHF 840.00

**Les employés dont l'entreprise vaudoise cotise à la Contribution patronale pour la relève (CPR) de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficient d'une réduction aux coûts de formation pour le perfectionnement professionnel.*

Formation pratique en entreprise (2^e partie)

Durée	Les participants doivent effectuer 600 heures d'expérience pratique sur les chantiers dont 150 heures sur une machine de la catégorie déterminée pendant la durée de validité du permis d'élève.
Lieu	En entreprise

Obtention du permis définitif (3^e partie)

Conditions d'admission	<ul style="list-style-type: none"> • Être en possession d'un permis d'élève valable et de 6 mois de formation pratique au minimum (et de 10 mois au maximum) • Être âgé de 18 ans révolus • Être employé d'une entreprise • Disposer de bonnes notions en langue française.
Certification	Permis SUVA A de conducteur de camions-grue.
Examen	Examen théorique et pratique.
Durée	2 jours + 2 demi-journées (y compris examen).

Date-s Plusieurs cours répartis sur l'année.

Lieu Ecole de la construction, Tolochenaz

Prix

Prix selon le statut de votre entreprise	
Entreprise cotisante CPR*	CHF 600.00
Entreprise non-cotisante	CHF 720.00

**Les employés dont l'entreprise vaudoise cotise à la Contribution patronale pour la relève (CPR) de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficient d'une réduction aux coûts de formation pour le perfectionnement professionnel.*

Inscription A l'aide du bulletin d'inscription fourni en pièce jointe.

Renseignements centresformation@fve.ch - 021 632 12 40

Contenu de la formation

Thèmes	Branches	Permis d'élève prévention des accidents	Permis définitif formation professionnelle
Connaissances de base	<ul style="list-style-type: none"> Elingage Utilisation de grues de levage 	16 périodes	
Sécurité et administration	<ul style="list-style-type: none"> Droit et sécurité des chantiers 	8 périodes	
Camions-grue (catégorie A)			
Connaissances de base	<ul style="list-style-type: none"> Connaissance des camions-grue 		16 périodes
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Sécurité pour la conduite de camions-grue 		8 périodes
	<u>Nombre total de périodes</u> Sous réserve de modifications	24 périodes	24 périodes

**Conducteur de camions-grue
Engins de levage – Catégorie A**

Participant-e

Politesse : M. Mme No AVS :
Nom : Prénom :
Rue et n° :
NPA : Localité :
Profession : Date de naissance :
N° tél. portable : N° tél. professionnel :
Adresse e-mail :
Commune d'origine : Canton : Nationalité :

Employeur

N° d'entreprise FVE :
Statut de l'entreprise : Cotisante CPR Non-cotisante CPR Autre
Raison sociale :
Case postale :
Rue et n° :
NPA : Localité :

Frais d'inscription

Payés par : Employeur Employé

Selon la convention cantonale, veuillez observer avec ATTENTION votre catégorie d'engins valable pour le permis d'élève et le permis définitif.

Par la signature de ce bulletin d'inscription, le/la participant-e ainsi que son entreprise acceptent [les conditions générales des formations](#).

Lieu et date : Signature du/de la participant-e :

Signature et sceau de l'entreprise :